

**PROCES VERBAL DES DEBATS ET DECISIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA VILLE DE FRONTIGNAN DU 10 DECEMBRE 2020 A 18H30
SALLE DE L'AIRE A FRONTIGNAN**

Affiché le 19 Fev. 2021

Retiré le

MARIE DE FRONTIGNAN

M. le maire ouvre la séance à 18h35.

Il procède à l'appel nominal, vérifiant ainsi que le quorum est atteint dès lors que 30 conseillers municipaux sont présents à l'ouverture de la séance. Il donne également lecture des procurations reçues.

PRESENTS : Michel ARROUY (maire), Claudie MINGUEZ, Valérie MAILLARD, Olivier LAURENT, Caroline SUNE, Georges MOUREAUX, Caroline SALA, Renée DURANTON-PORTELLI, Jean-Louis MOLTO (adjoints) - Kelvine GOUVERNAYRE, Loïc LINARES, Nathalie GLAUDE, Max SAVY, Frédéric ALOY, Sophie CWICK, Fabien NEBOT, Chantal CARRION, Patrick BOURMOND, Isabel VILAVERDE-FIUZA, Jean-Louis BONNERIC, Nancy SUBITANI, David JARDON, Jean-Louis PATRY, Béatrice BUJ, Georges FORNER, Gérard PRATO, Claude COMBES, Guilaine TOUZELLIER, Gilles ARDINAT, Olivier RONGIER (conseillers municipaux).


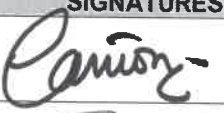
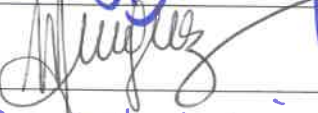
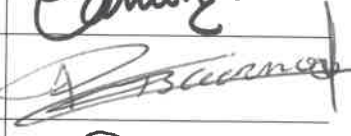









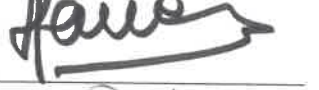







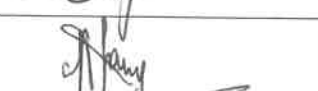
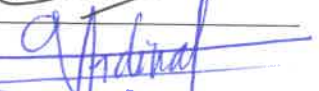

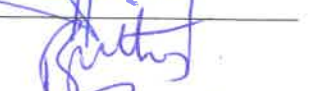



ABSENTS EXCUSES REPRESENTES : Youcef EL AMRI (procuration à Claudie MINGUEZ); Éric BRINGUIER (procuration à Max SAVY); Yannick COQUERY (procuration à Kelvine GOUVERNAYRE); Dominique PATTE (procuration à Gérard PRATO).

ABSENTE EXCUSEE : Marie France BRITTO.

Date de convocation : 02 décembre 2020

18h38 Arrivée de Mme Marie-France BRITTO.

**FEUILLE DE PRESENCE DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FRONTIGNAN
DU JEUDI 10 DECEMBRE 2020 A 18H30 - SALLE DE L'AIRE**

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
Michel ARROUY		Chantal CARRION	
Claudie MINGUEZ		Patrick BOURMOND	
Youcef EL AMRI	Proc à Claudio Minguez	Isabel VILAVERDE FIUZA	
Valérie MAILLARD	v. pullard	Jean-Louis BONNERIC	
Olivier LAURENT		Nancy SUBITANI	
Caroline SUNE		David JARDON	
Georges MOUREAUX		Yannie COQUERY	Proc. à K Gouvernayre
Caroline SALA		Jean-Louis PATRY	
Eric BRINGUIER	Proc à Max Savy	Béatrice BUJ	
Renée DURANTON- PORTELLI		Georges FORNER	
Jean-Louis MOLTO		Gérard PRATO	
Kelvine GOVERNAYRE		Dominique PATTE	Proc à M. G. PRATO
Loïc LINARES		Claude COMBES	
Nathalie GLAUDE		Guilaine TOUZELLIER	
Max SAVY		Gilles ARDINAT	
Frédéric ALOY		Marie-France BRITTO	
Sophie CWICK		Olivier RONGIER	
Fabien NEBOT			

ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Sur proposition de M. le maire, Mme Chantal Carrion est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL

M. le maire soumet à l'approbation des membres du conseil municipal le procès-verbal de la séance du 19 novembre 2020.

Sans observation, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

AFFAIRES TRAITÉES PAR DELEGATION

Numéro de la décision (N° - Année)	Service émetteur	Date de rédaction	Objet de la décision / délibération
326 - 2020	PEC - DCFJ - Festivités	08/10/20	Décision ayant pour objet la réalisation et la création suivi de l'installation de la crèche à la chapelle Saint-Jacques par Jean-Louis Delorme dans le cadre des fêtes de fin d'année à Frontignan avec Jean-Louis Delorme domiciliée : 8 rue Victor anthérieu 34110 FRONTIGNAN pour un montant de 3000€ ;
343 - 2020	PRM - DAG - Etat civil	26/10/20	Décision ayant pour objet la vente d'une concession de terrain cimetièrre de Frontignan au nom de Mme Colin Marianne.
349 - 2020	PRM - DAG - Service achats	05/11/20	Décision ayant pour objet un marché public relatif à la fourniture de peintures et accessoires attribué à l'entreprise couleur de tollens pour un montant maximum annuel de 29 000 € HT et pour une durée de 12 mois reconductible 2 fois pour la même durée de façon tacite.
355 - 2020	PRM - DAG - Service juridique	06/11/20	Décision ayant pour objet de défendre les intérêts de M. Fabien Fumeau et de M. Jonathan Perret dans le cadre de la protection fonctionnelle et désignation de Me Delphine Clamens, avocat à la Cour, pour les représenter dans l'affaire qui les oppose à M. Mehdy Baudere devant le tribunal correctionnel de Montpellier
357 - 2020	PRM - DAG - Service achats	10/11/20	Décision ayant pour objet un marché public relatif à la fourniture de petit matériel informatique et accessoires attribué à la SARL echo Systèmes pour un montant maximum annuel de 22000 € HT et pour une durée de 12 mois reconductible 3 fois pour la même durée de façon tacite,
363 - 2020	PRM - DAG - Service achats	12/11/20	Décision ayant pour objet un avenant de transfert de l'accord-cadre à bons de commande portant sur les équipements de protection individuelle. au bénéfice de la Ste RG France ,
364 - 2020	PEC - DCFJ - Festivités	13/11/20	Décision ayant pour objet plusieurs interviews « on décompose la chanson » une série de 15 émissions (d'une durée de 7 à 10 min chacune) qui seront diffusées à partir du dimanche 18 octobre puis chaque dimanche, à 18h30, sur les différents médias de la Ville avec Jean Fauque domiciliée 15 rue sainte lucie ; 75015 PARIS : pour un montant de 2400€ ;
365 - 2020	PRM - DAG - Service achats	17/11/20	Décision ayant pour objet un marché public relatif à la fourniture de consommables et autres fournitures informatique attribué à la SARL ACIPA pour un montant maximum annuel de 5 500 € HT et pour une durée de 12 mois reconductible 2 fois pour la même durée de façon tacite,
366 - 2020	PEC - DEP - Direction	18/11/20	Décision ayant pour objet une convention de prestation de service pour 35 h de yoga avec l'association IN CORPORE dans le cadre de l'accueil de loisirs associé aux écoles mat Crozes, TB et AF, élem TB2 et AF2 du 03/11 au 18/12/2020 pour un montant de 1 925 €
371 - 2020	PEC - DEP - Direction	18/11/20	Décision ayant pour objet une convention de prestation de service pour 14 h d'atelier jardinage avec M. Thierry SIX dans le cadre de l'accueil de loisirs associé à l'école des TB1 et mat Lavandins du 02/11 au 18/12/2020 pour un montant de 702,12 €
372 - 2020	PEC - DEP - Direction	18/11/20	Décision ayant pour objet une convention de prestation de service pour 20 h d'atelier jardinage avec M. Thierry SIX dans le cadre du centre de loisirs les 04, 18 et 25/11 et les 02 et 09/2020 pour un montant de 960,60 €
376 - 2020	PRM - DAG - Service juridique	18/11/20	Décision ayant pour objet l'aliénation de biens meubles

Numéro de la décision (N° - Année)	Service émetteur	Date de rédaction	Objet de la décision / délibération
377 - 2020	PEC - DCFJ - Festivités	19/11/20	Décision ayant pour objet un contrat de prestation pour une exposition de décors de Noël dans le cadre des fêtes de fin d'année à Frontignan avec l'association CUSF domiciliée : 13 rue de la liberté ; 34200 SETE pour un montant de 10 000€ ;
378 - 2020	PRM - DAG - Service juridique	19/11/20	Décision ayant pour objet de défendre les intérêts de la commune dans les affaires n° 2004775-4, n° 2004773-4 et n° 2004774-4 qui l'opposent à Mmes Ida, Maryse Jouve et aux sociétés MMA IARD et MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES devant le tribunal administratif de Montpellier et désignation de la SELARL PHELIP et associés pour représenter la Ville
407 - 2020	PRM - DAG - Service juridique	20/11/20	Décision ayant pour objet de constituer la commune partie civile dans le cadre de la procédure qui l'oppose à Madame Marie-France Vacquier devant le tribunal correctionnel de Montpellier et désignation de la SELARL DL avocats pour représenter la Ville.
411 - 2020	PRM - DAG - Service achats	25/11/20	Décision ayant pour objet un marché complémentaire relatif au réaménagement de l'espace public entre la cité Calmette et le collège les 2 pins pour un montant de 8 880 € HT réparti entre la SELARL Eupalinos et la Ste Seri.

Affiché le 11/12/20

Retiré le

Mairie de Frontignan

Avant de se pencher sur les affaires inscrites à l'ordre, M le maire invite les membres présents à observer une minute de silence en l'honneur de la mémoire de M Valéry Giscard d'Estaing, récemment décédé.

Celle-ci est observée sans aucun incident.

M le maire informe ensuite le conseil municipal du départ prochain de M le DGS, Yves Gonçalvès, qu'il remercie pour ses années de services ainsi que de Mme Françoise Viala, DRH qui fait valoir ses droits à la retraite, M le maire insistant sur les difficultés des tâches qui lui étaient confiées. Ces personnes sont applaudies.

ORDRE DU JOUR

Le conseil municipal se penche ensuite sur les affaires comme dit ci-après.

1. **Finances** : Décision modificative budgétaire n°2 sur l'exercice 2020 – budget principal de la Ville.
2. **Finances** : Admission en non-valeur de titres irrécouvrables sur le budget principal de la Ville au titre de l'exercice 2020.
3. **Finances** : Budget principal de la Ville : Autorisation d'engagements de crédits d'investissement sur l'exercice 2021.
4. **Finances** : Avance de subvention 2021 au Centre communal d'action sociale.
5. **Finances** : Avance de subvention 2021 à l'Office de tourisme de Frontignan.
6. **Finances** : Admission en non-valeur de titres irrécouvrables sur le budget annexe du Port de plaisance au titre de l'exercice 2020.
7. **Aménagement / urbanisme** : Classement de voies dans le domaine public routier communal.
8. **Aménagement / urbanisme** : Acquisition de la parcelle CN 24P – Avenue Calmette.
9. **Aménagement/urbanisme** : Elaboration de nouvelles dispositions du PLU dans le secteur des Hierles.
10. **Opération cœur de Ville** : Attribution des subventions aux propriétaires dans le cadre de l'opération de ravalement et de restauration des façades pour le centre-ville de Frontignan et de la Peyrade.
11. **Soutien à l'activité commerciale** : Signature de la convention de partenariat dans le cadre de l'opération collective en milieu urbain.
12. **Politique de la Ville** : Signature de l'avenant n°2 à la convention d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville – Hérault logement.
13. **Education / jeunesse** : Prorogation du mandat du conseil municipal des jeunes.
14. **Culture** : Demande de licence d'entrepreneur de spectacles vivants.
15. **Ressources humaines** : Mandat du centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault (CDG34) pour organiser une procédure de mise en concurrence en vue de la conclusion d'une convention de participation relative au risque santé.
16. **Ressources humaines** : Modification du tableau des effectifs.
17. **Citoyenneté** : Désignation d'un représentant au sein de la SCI Thau énergie citoyenne.
18. **Question diverses / Questions orales.**

DOSSIER N°1 : Décision modificative budgétaire n°2 sur l'exercice 2020 – budget principal de la Ville.
(Délibération n°2020-425)

Rapporteur : Mme Caroline Sala

Mme le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants, ici résumés :

Elle replace chaque modification dans son contexte particulier, souvent lui-même lié à la période de confinement et à ses conséquences.

Afin d'ajuster les prévisions budgétaires initiales, il est proposé au conseil municipal d'effectuer les autorisations spéciales suivantes sur les comptes budgétaires de l'exercice 2020 du budget principal de la Ville.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

OPERATIONS 'ORDRE

IMPUTATION	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
------------	---------	----------	----------

OPERATIONS REELLES

IMPUTATION	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
<u>DEPENSES</u>			
012 - CHARGES DE PERSONNEL			
64131	Rémunération non titulaires	70 000,00	
		70 000,00	
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
657362	Subvention de fonctionnement CCAS	175 000,00	
	Total 65	175 000,00	
TOTAL DEPENSES REELLES		245 000,00	
<u>RECETTES</u>			
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES			
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel		80 000,00
	Total 013		80 000,00
73-IMPOTS ET TAXES			
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation		165 000,00
	Total 73		165 000,00
TOTAL RECETTES REELLES			245 000,00
TOTAL OPERATIONS REELLES		245 000,00	245 000,00
TOTAL GENERAL FONCTIONNEMENT		245 000,00	245 000,00

M. le maire ouvre le débat.

En l'absence de remarque, il est procédé au vote et recueilli les votes suivants :

Contre : 0 ;

Abstentions : 7, MM Prato, Combes, Ardinat, Rongier, Mmes Britto et Touzellier, (par procuration, Mme Patte).

Pour : unanimité des suffrages exprimés.

DOSSIER N°2 : Finances : Admission en non-valeur de titres irrécouvrables sur le budget principal de la ville au titre de l'exercice 2020.

(Délibération n°2020-426)

Rapporteur : Caroline Sala

Mme le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants :

Elle rappelle le contexte de cette démarche, notamment le fait que la charge du recouvrement est assumée par le comptable public, agent du Trésor public. Elle illustre son propos de divers exemples.

Face à l'irrécouvrabilité de divers titres, M. le Trésorier demande à la Ville d'admettre en non-valeur des titres de recettes correspondant à un montant de 12 693,01 € sur le budget principal de la Ville.

Les motifs d'irrécouvrabilité invoqués par le comptable sont les suivants :

- Contentieux infructueux et restes à recouvrer inférieurs au seuil de poursuite 11 048,67 € (6541).
- Créances éteintes pour 1 644.34 € (6542).

Il est donc demandé au conseil municipal d'admettre ces produits en non-valeur, étant précisé que les crédits nécessaires à la prise en charge de cette opération sont inscrits en section de fonctionnement aux comptes 6541 et 6542 de l'exercice en cours sur le budget principal de la Ville.

M. le maire ouvre le débat.

En l'absence d'observation, Il est procédé au vote et recueilli les votes suivants :

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : unanimité

DOSSIER N°3 : Finances : Budget principal de la Ville : autorisation d'engagement de crédits d'investissement sur l'exercice 2021.

(Délibération n°2020-427)

Rapporteur : Caroline Sala

Mme le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants :

Afin ne pas pénaliser le bon déroulement de certaines opérations d'investissement urgentes, le conseil municipal peut, conformément à l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales, autoriser l'exécutif à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Les dépenses réelles d'investissement inscrites pour les achats ou travaux au budget principal de la Ville sur l'exercice 2020 s'élevaient à 7 835 953 Le montant maximum autorisé serait donc pour 2021 de 1 958 988 €.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser M. le maire à engager, liquider et mandater dès le 01 Janvier 2021, dans les limites rappelées ci-dessus, les dépenses d'investissement suivantes et pour un montant total de 1 650 000€, étant précisé que ces crédits seront inscrits au budget primitif 2021 lors de son adoption :

Récapitulatif par imputations :

OPERATIONS	LIBELLES	MONTANT
901	Equipement matériel mobilier services municipaux	167 000 €
911	Plan d'action espaces verts	35 000 €
912	Plan voirie	250 000 €
914	Petits travaux sur bâtiments communaux	20 000 €
915	Travaux aménagement bâtiments communaux	282 000 €
918	Eclairage public	40 000 €
919	Rénovation énergétique	90 000 €
944	Véhicules	120 000 €
969	Salle de l'aire	20 000 €
971	Tennis La Peyrade	100 000 €
973	Mode doux, accessibilité voirie	50 000 €
977	Agrandissement cimetière	150 000 €
981	Redynamisation du cœur de ville	200 000 €
987	Accessibilité des bâtiments majeurs	20 000 €
988	Accessibilité des bâtiments mineurs	30 000 €
991	Conseils de quartier	26 000 €
993	Vidéo protection	50 000 €
TOTAL		<u>1 650 000 €</u>

M. le maire ouvre le débat.

En l'absence d'observation, il est procédé au vote et recueilli les votes suivants :

Contre : 0 ;

Abstention : 0;

Pour : unanimité.

DOSSIER N°4 : Finances : Avance de subvention 2021 au centre communal d'action sociale (CCAS).

(Délibération n°2020-428)

Rapporteur : Caroline Sala

Mme le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants :

Afin de faciliter la gestion de trésorerie du Centre communal d'action sociale de Frontignan et comme le permet le code général des collectivités territoriales, la Ville a la possibilité d'accorder, avant le vote du budget, une avance sur subvention de 30 % maximum du montant de la subvention accordée au titre de l'exercice précédent à cet établissement public communal.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser le versement au CCAS d'une avance sur la subvention 2021, d'un montant maximum de 630 000€ correspondant à 30 % du montant attribué en 2020, ceci dans l'attente du vote du budget 2021.

Il est précisé qu'il sera tenu compte de cette avance au moment de l'attribution de ladite subvention.

M. le maire ouvre le débat.

En l'absence d'observation, il est procédé au vote et recueilli les votes suivants :

Contre : 0 ;

Abstention : 0;

Pour : unanimité.

DOSSIER N°5 : Finances : Avance de subvention 2021 à l'Office de tourisme de Frontignan.

(Délibération n°2020-429)

Rapporteur : Caroline Sala.

Mme le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants :

Afin de faciliter la gestion de trésorerie de l'office de tourisme de Frontignan et comme le permet le code général des collectivités territoriales, la Ville a la possibilité d'accorder, avant le vote du budget, une avance sur subvention de 30 % maximum du montant de la subvention accordée au titre de l'exercice précédent à cet établissement public communal.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser le versement à l'office de tourisme de Frontignan d'une avance sur la subvention 2021, d'un montant maximum de 111 000 € correspondant à 30 % du montant attribué en 2020, ceci dans l'attente du vote du budget 2021.

Il est précisé qu'il sera tenu compte de cette avance au moment de l'attribution de ladite subvention.

M. le maire ouvre le débat

En l'absence d'observation, il est procédé au vote et recueilli les votes suivants :

Contre : 0 ;

Abstention : 0;

Pour : unanimité.

DOSSIER N°6 : Finances : Admission en non-valeur de titres irrecouvrables sur le budget annexe du port de plaisance au titre de l'exercice 2021.

(Délibération n°2020-430)

Rapporteur : Jean-Louis Molto.

M. le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants, rappelant les explications précédemment données par Mme Sala.

Face à l'irrecouvrabilité de divers titres, M. le Trésorier demande à la Ville d'admettre en non-valeur des titres de recettes correspondant à un montant de 2 878,46 € HT soit 3 454.15 € TTC sur le budget annexe du port de plaisance

Les motifs d'irrecouvrabilité invoqués par le comptable sont les suivants :

- Contentieux infructueux et restes à recouvrer inférieur au seuil de poursuite 2762,53 € HT soit 3 315,04 € TTC € (6541).
- Créances éteintes pour 115,93 € HT soit 139,11 € TTC (6542).

Il est donc demandé au conseil municipal d'admettre ces produits en non-valeur, étant précisé que les crédits nécessaires à la prise en charge de cette opération sont inscrits en section de fonctionnement aux comptes 6541 et 6542 de l'exercice en cours sur le budget annexe du port de plaisance.

M. le maire ouvre le débat.

En l'absence d'observation, il est procédé au vote et recueilli les votes suivants :

Contre : 0 ;

Abstention : 0

Pour : unanimité.

DOSSIER N°7 : Aménagement / urbanisme : Classement de voies dans le domaine public routier communal.

(Délibération n°2020-431)

Rapporteur : Frédéric Aloy

M. le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants :

Dans le cadre de sa démarche de restructuration de la voirie communale par l'organisation d'un réseau cohérent, la Ville de Frontignan a engagé une politique de reprise de voiries en plusieurs phases. Elle a notamment validé par une délibération du 18 février 2020 l'intégration de plusieurs voies privées ouvertes à la circulation publique dans le domaine public routier communal, par le biais d'une procédure de transfert d'office.

Pour incorporer ces reprises de voirie dans le domaine public routier communal en tant que voies communales ainsi que valider le statut public des voies préexistantes, il convient que le conseil municipal prenne une délibération de classement dans le domaine public, en vertu de l'article L.141-3 du Code de la voirie routière.

Cette procédure de classement est dispensée d'enquête publique préalable particulière puisque, en l'espèce, celle-ci est déjà intervenue dans le cadre de la procédure de transfert d'office.

L'ensemble des voies communales concernées par ce classement dans le domaine public routier communal est repris dans le tableau des voies communales annexé à la note de synthèse.

Il est donc demandé au conseil municipal :

- d'approuver l'incorporation dans le domaine public routier communal de l'ensemble des voies comprises dans le tableau de classement des voies communales qui demeurera annexé à la délibération ;
- d'autoriser M. le Maire, ou à défaut M. Frédéric Aloy, conseiller municipal délégué à l'urbanisme, à l'aménagement et au développement économique, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

M. le maire ouvre le débat en insistant sur l'importance de ces voiries, notamment au titre du calcul de la DGF à laquelle la commune a droit.

En l'absence d'observation, il est procédé au vote et recueilli les votes suivants :

Contre : 0 ;

Abstentions : 7 (MM Gérard Prato, Claude Combes, Gilles Ardinat, Olivier Rongier, Mmes Marie-France Britto et Guilaine Touzellier, (et par procuration, Mme Patte).

Pour : unanimité des suffrages exprimés.

DOSSIER N°8 : Aménagement / urbanisme : Acquisition de la parcelle CN 24P – Avenue Calmette.

(Délibération n°2020-432)

Rapporteur : Frédéric Aloy

M le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants :

Dans le cadre de sa politique de restructuration de la voirie afin d'organiser un réseau cohérent et dimensionné aux usages actuels, la Ville de Frontignan a inscrit l'emplacement réservé n° 11 dans son Plan local d'urbanisme qui a pour objectif l'élargissement de l'avenue Calmette, sur une largeur de 11 mètres.

La parcelle cadastrée CN n° 24p, désignée sous le lot B et d'une contenance de 16 m² telle que figurant aux documents d'arpentage ci-annexés, est impactée par cet emplacement réservé. Le propriétaire, M. René Adelino, a accepté de céder ce terrain à la Ville moyennant le prix de 480,00 €, soit 30€/m². En conséquence, il a signé une promesse unilatérale de vente en date du 2 septembre 2020.

Cette valeur étant en dessous du seuil de consultation réglementaire, France Domaine n'a pas été consulté sur ce dossier.

Il est ainsi proposé à la Ville d'accepter cette promesse de vente ci-annexée et de procéder à cette acquisition foncière afin de restructurer à terme la voirie.

Il est donc demandé au conseil municipal :

- d'approuver l'acquisition moyennant le prix de 480,00 € de la parcelle cadastrée section CN n° 24p (lot B), d'une contenance de 16 m² et appartenant à M. René Adelino, telle que figurant aux documents d'arpentage ci-annexés ;
- d'autoriser M. le Maire, ou à défaut M. Frédéric Aloy, conseiller municipal délégué à l'urbanisme, à l'aménagement et au développement économique, à signer l'acte authentique de vente en la forme notariée ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire.

M. le maire ouvre le débat.

Il est ensuite procédé au vote et recueilli les votes suivants :

Contre : 0 ;

Abstention : 0 ;

Pour : unanimité.

DOSSIER N°9 : Aménagement / urbanisme : Elaboration de nouvelles dispositions du PLU dans le secteur des Hierles.

(Délibération n°2020-433)

Rapporteur : Frédéric Aloy

M. le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants :

Lors de sa séance du 26 septembre 2018, le conseil municipal a approuvé la révision générale du PLU.

Une partie du secteur des Hierles est désormais classée en zone naturelle N (secteur NB).

Or, par un jugement du 23 septembre 2020, le tribunal administratif de Montpellier a annulé partiellement la délibération précitée du 26 septembre 2018 d'approbation de la révision générale du PLU, « *en tant seulement qu'elle classe une frange anciennement classée en zone AU en zone NB* ».

Comme exposé précisément dans la note de synthèse adressée aux conseillers municipaux, le Tribunal administratif a annulé le classement en zone NB de la partie du secteur des Hierles, au motif que sa motivation formelle s'appuyait sur des faits tenant à l'existence non fondé d'un risque inondation.

Il ressort de l'article L. 153-7 alinéa 1 du code de l'urbanisme qu'« *en cas d'annulation partielle par voie juridictionnelle d'un plan local d'urbanisme, l'autorité compétente élabore sans délai les nouvelles dispositions du plan applicables à la partie du territoire communal concernée par l'annulation* ».

L'analyse de la situation de ces parcelles ne peut qu'amener le conseil municipal à confirmer ce classement en zone NB :

Cet espace fait partie intégrante d'un vaste espace naturel, non bâti, dominé par la présence de vignes cultivées et en friches, marqué par la présence de plusieurs espèces de flores dont certaines potentiellement intéressantes pour les oiseaux et les reptiles. Il se situe dans les espaces proches du rivage au sens des dispositions applicables en vigueur de la loi Littoral et la partie nord de l'étang de la Peyrade, au bord de laquelle elle se situe, est classée parmi les « espaces lagunaires et maritimes ordinaires préservés » au sein de la trame bleue.

Il convient dès lors de reprendre la motivation du classement en zone NB de la partie correspondante du secteur des Hierles selon le texte précis communiqué aux conseillers municipaux dans le cadre de la note de synthèse, confirmant ce classement en zone NB.

Dans ces conditions, il est proposé au conseil municipal d'approuver le classement de la partie du secteur des Hierles, anciennement classée en zones naturelle N (secteur NL) et à urbaniser AU (secteur 1AUb) par l'ancien PLU approuvé en 2011, en zone naturelle N (secteur NB) du PLU révisé approuvé en 2018 et d'approuver la motivation de ce classement dans le rapport de présentation du PLU révisé approuvé en 2018 ainsi modifié, conformément à la nouvelle rédaction proposée dans la note de synthèse.

M. le maire ouvre le débat.

En l'absence d'observations, il est procédé au vote et recueilli les votes suivants :

Contre : 0 ;

Abstentions : 7 (MM Gérard Prato, Claude Combes, Gilles Ardinat, Olivier Rongier, Mmes Marie-France Britto, Guilaine Touzellier, (et par procuration, Mme Dominique Patte).

Pour : adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

DOSSIER N°10 : Opération cœur de ville : Attribution des subventions aux propriétaires dans le cadre de l'opération de ravalement et de restauration des façades pour le centre-ville de Frontignan et de La Peyrade.

(Délibération n°2020-434)

Rapporteur : Frédéric Aloy

M. le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants :

La Ville de Frontignan travaille sur l'embellissement du paysage urbain et l'amélioration de l'attractivité de son cœur de ville par des interventions sur l'habitat dégradé, les espaces publics et l'attractivité commerciale.

Initiée courant 2019, l'opération de ravalement et de restauration des façades pour les centres-villes de Frontignan et du quartier de La Peyrade, s'oriente vers un projet de développement global du centre ancien et d'amélioration des façades en termes de qualité architecturale, urbaine et environnementale du patrimoine bâti.

L'opération de ravalement et de restauration des façades est un dispositif spécifique qui a été inscrit par ailleurs, dans le contrat « Bourg-Centre » que la Ville a signé avec la région Occitanie le 4 octobre 2019.

A ce titre, la Ville a mis en place avec la Région Occitanie, un « guichet unique » permettant à la Ville de faire l'avance aux bénéficiaires de la subvention régionale, puis de se faire rembourser ensuite par la Région des avances accordées. Les mécanismes et montants maxima des aides proposés par intervenants (ville, SAM, région) ont été détaillés dans la note de synthèse communiquée aux conseillers. Le cumul des aides publiques peut se porter jusqu'à 80 % du montant HT des études et travaux éligibles.

L'action partenariale de ravalement et de restauration des façades avec la région Occitanie est menée sur le périmètre d'intervention du centre historique de Frontignan uniquement.

A ce jour, la Ville a reçu 52 demandes de subvention, dont 6 ont été annulées. 6 demandes d'autorisation d'urbanisme ont été accordées et 4 sont en cours d'instruction.

La commission « façades » du vendredi 6 novembre 2020 a donc porté sur l'étude de 6 dossiers, pour un montant total des travaux de 110 083 euros HT.

Après étude conjointe des dossiers par la Ville et la Région, le montant octroyé de subvention municipale porterait sur un total de 24 437 €. Le montant total de l'aide régionale s'élèverait à 17 395 € que la Ville avancera aux divers bénéficiaires, comme détaillé dans le tableau annexé à la note de synthèse.

Après étude des demandes et eu égard à l'intérêt que représente le dispositif d'aide au ravalement et à la restauration des façades, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le maire à allouer les subventions aux différents propriétaires, pour un montant total de 41 832 € selon la répartition qui a été jointe en annexe de la note de synthèse diffusée à l'ensemble des conseillers municipaux.

M. le maire ouvre le débat en précisant que quatre des dossiers concernent le centre-ville de Frontignan, et deux sont situés au centre-ville de la Peyrade. Il se félicite du succès de cette opération et rappelle que cette dernière bénéficie du soutien de la région, sous la présidence de Mme Carole Delga qu'il salut pour son soutien habituel.

M. Gilles Ardinat se félicite du soutien apporté ici aux centres-villes, action qu'il juge fondamentale.

Il est ensuite procédé au vote et recueilli les votes suivants :

Contre : 0 ;

Abstention : 0

Pour : unanimité

DOSSIER N°11 : Soutien à l'activité économique : Signature de la convention de partenariat dans le cadre de l'opération collective en milieu urbain.

(Délibération n°2020-435)

Rapporteur : Patrick Bourmond.

M. le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants :

La Ville de Frontignan, Sète agglomération Méditerranée dans le cadre de sa compétence de soutien aux activités commerciales, le Syndicat des marchés de France et l'association des commerçants de Frontignan se sont rapprochés avec pour objectifs de maintenir et dynamiser le tissu économique local par des actions de revitalisation et de développement des activités commerciales, artisanales et de service de proximité et, par ailleurs, pour soutenir ces entreprises dans leurs efforts de modernisation et d'adaptation.

L'Etat accompagne par ailleurs ces objectifs par des aides versées à Sète agglomération Méditerranée à travers le FISAC.

Cette opération s'inscrit par ailleurs plus largement dans la politique conduite par la Ville de revitalisation du cœur de ville qui aborde les problématiques de dynamisation commerciale, de requalification d'espace public et de rénovation de l'habitat et accompagne également l'opération « façades » dont les premiers dossiers viennent de faire l'objet de subventions par la Ville et ses partenaires.

Un programme d'actions a donc été établi pour la dynamisation commerciale du cœur de ville de Frontignan et de la Peyrade comprenant à la fois des opérations urbaines visant à moderniser le marché de plein air, des actions d'animation et de promotion commerciales et des aides directes aux entreprises pour la modernisation de leurs locaux et de leurs activités.

Ainsi, en matière de soutien à l'activité commerciale, ont été retenues par les partenaires et donc bénéficient d'aides financières les opérations suivantes :

- La journée nationale de commerce de proximité,
- La promotion du marché de plein air,
- L'opération « festivités de Noël »,
- l'aide directe aux entreprises visant à subventionner la réfection des devantures, les travaux d'accessibilité, la modernisation et la sécurisation intérieure des commerces, l'achat de matériel de production, de véhicules de tournée et la création d'outils numériques facilitant une offre de vente en ligne.

L'engagement financier prévisionnel de la Ville s'établit donc globalement à 9.589 € pour les opérations de fonctionnement, et à 50.569 € pour les opérations d'investissement pour un programme d'actions de soutien au commerce local évalué globalement à 276.985 € HT pour la période 2018-2021.

Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver cette convention de partenariat et d'autoriser M. le maire à la signer.

M. le maire ouvre le débat en indiquant que Frontignan est la seule ville de SAM à avoir été retenue dans le cadre de cette nouvelle génération FISAC. Il indique que ce dossier est également de nature à répondre pour partie à l'une des questions diverses posées.

En l'absence d'observation, il est procédé au vote et recueilli les votes suivants :

Contre : 0 ;

Abstentions : 0

Pour : unanimité

DOSSIER N°12 : Politique de la Ville : signature de l'avenant n°2 à la convention d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville – Hérault logement.

(Délibération n°2020-436)

Rapporteur : Caroline Sala.

Mme le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants :

Dans son article 1, la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine pose comme principe l'adaptation et la mobilisation en 1^{er} lieu des actions relevant des politiques publiques de droit commun et, lorsque la nature des difficultés le nécessite, le recours à des instruments spécifiques adaptés aux besoins des quartiers prioritaires.

En complément de la mobilisation préalable des moyens de gestion de droit commun des bailleurs sociaux, la loi de finance prévoit un abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour permettre l'engagement de moyens spécifiques dans les quartiers retenus par la géographie prioritaire. Cet abattement de 30% doit permettre d'améliorer le cadre de vie des habitants des quartiers prioritaires de la ville.

Hérault logement, signataire du contrat de ville de Sète agglomération Méditerranée, a signé le 3 mai 2016 la convention d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties dans le quartier prioritaire les 2 Pins.

L'avenant n° 1 du 27 décembre 2018 a permis la prorogation de cette convention sur 2019/2020. Un nouvel avenant doit donc être passé pour définir les engagements du bailleur social pour les années 2021 et 2022, soit jusqu'au terme du contrat de ville.

Ce nouvel avenant met l'accent sur la nécessaire implication des habitants du quartier les 2 pins dans les différents projets que le bailleur impulsera, notamment en ce qui concerne le développement durable et de manière générale l'amélioration de l'entretien du site.

Par conséquent, il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver l'avenant n° 2 à la convention d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- D'autoriser M. le maire à signer ce document ainsi que tous les documents s'y rapportant.

M. le maire ouvre le débat.

M Gérard Prato demande si ce dispositif bénéficie à tous les bailleurs sociaux. M le maire précise que ce dispositif n'est accessible qu'aux bailleurs présents en QPV que donc, le seul bénéficiaire est l'office Hérault logement. M. Gérard Prato regrette cette sélection du fait du nombre très réduit du nombre de QPV sur Frontignan.

M le maire précise que le label de QPV est attribué par l'Etat, dans des conditions qui peuvent paraître peu cohérentes et que, pour l'instant, malgré un investissement sans faille, le centre-ville de Frontignan n'est classé qu'en « quartier de veille active ». Il espère voir ce régime s'améliorer.

Il souligne l'importance qu'il attache à l'action des bailleurs sociaux publics.

M. Gérard Prato informe le conseil que le bureau communautaire a choisi de fusionner l'office HLM de SAM avec un bailleur privé, et il s'étonne que M le maire soutienne une telle décision au vu de son respect pour l'action des offices publics. M le maire rappelle que sa position est d'ores et déjà connue, et il renvoie à la prochaine séance du conseil communautaire qui doit être le cadre de ce débat.

M Linarès rappelle que le bureau communautaire n'a pas voté, et n'intervenait qu'à titre d'instruction.

Il est ensuite procédé au vote et recueilli les votes suivants :

Contre : 0 ;

Abstention : 1 (M Youcef El Amri, représenté par M Minguez).

Pour : unanimité des suffrages exprimés.

DOSSIER N°13 : Education/Jeunesse : prorogation du mandat du conseil municipal des jeunes.

(Délibération n°2020-437)

Rapporteur : Georges Moureaux.

M. le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants :

Depuis 2009, la Ville de Frontignan favorise l'implication des jeunes dans la vie de la commune à travers l'instance du Conseil municipal des jeunes (CMJ).

Composé de 20 conseillers élus pour 2 ans, le CMJ a pour objectif de sensibiliser les jeunes à une démarche d'engagement citoyen, de créer des espaces d'échanges et d'écoute entre les jeunes et les élus, de monter et suivre des projets collectifs.

Les quatrième élections de ces jeunes ont été organisées entre le 21 et le 25 janvier 2019.

Par ailleurs, la Ville souhaitant renforcer la participation de l'ensemble des citoyens à l'action publique, s'est engagée dans une démarche globale d'évaluation de l'ensemble de ses dispositifs et instances de démocratie locale.

Dans ce contexte, le CMJ, au même titre que les autres instances locales de démocratie participative, fait l'objet de l'évaluation en cours.

Les premiers résultats de cette évaluation étant attendus fin janvier 2021, et afin de permettre la prise en compte de l'expertise des jeunes élus et d'ouvrir la perspective de nouvelles modalités d'intervention, il est demandé au conseil municipal de permettre la prolongation du mandat des élus en poste jusqu'en septembre 2021.

M. le maire ouvre le débat.

En l'absence d'observation, il est procédé au vote et recueilli les votes suivants :

Contre : 0 ;

Abstention : 0 ;

Pour : unanimité.

DOSSIER N°14 : Culture : Demande de licence d'entrepreneur de spectacles vivants.

(Délibération n°2020-438)

Rapporteur : Valérie Maillard.

Mme le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants :

La Ville de Frontignan promeut tout au long de l'année le spectacle vivant. Dans les domaines les plus variés de la création culturelle, des événements de qualité sont ainsi programmés en salle ou en extérieur sur le territoire de la ville.

Pour ce faire, la ville doit appliquer une réglementation spécifique qui impose aux "entrepreneurs de spectacles vivants, en vue de la représentation en public d'une œuvre de l'esprit, de s'assurer de la présence physique d'au moins un artiste du spectacle percevant une rémunération" (article L. 7122-1 du Code du travail).

Lorsque l'activité d'entrepreneur de spectacles est exercée par une personne morale, la licence est accordée au représentant légal ou statutaire de celle-ci. L'obtention d'une licence d'entrepreneurs de spectacles vivants est nominative.

Ainsi, afin de garantir la régularité de la situation de la ville, la mise en œuvre de spectacles vivants programmés par la Ville nécessite une mise à jour auprès des services de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Occitanie.

Les manifestations de la ville de Frontignan pouvant recouper tout autant l'exploitation de lieux de spectacles aménagés pour les représentations publiques, que la production de spectacles, ou la diffusion de spectacles, la commune souhaite demander auprès de la DRAC les licences de 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} catégories.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver la demande de licence d'entrepreneur de spectacles, de 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} catégories, déposée pour la Ville de Frontignan la Peyrade au nom de Mme Valérie Maillard, auprès des services de la DRAC Occitanie.

M. le maire ouvre le débat en rappelant le caractère indispensable de cette démarche.

En l'absence d'observation, il est procédé au vote et recueilli les votes suivants :

Contre : 0 ;
Abstention : 0 ;
Pour : unanimité.

DOSSIER N°15 : Ressources humaines : Mandat du centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault (CDG34) pour organiser une procédure de mise en concurrence en vue de la conclusion d'une convention de participation relative au risque santé.

(Délibération n°2020-439)

Rapporteur : Max Savy

M. le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants :

Les collectivités territoriales et établissements publics locaux peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent.

Conformément à l'article 882-1 de la loi du 26 janvier 1984, sont éligibles à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics les contrats et règlements en matière de santé ou de prévoyance remplissant la condition de solidarité prévue à l'article 22 bis de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, attestée par la délivrance d'un label prévu par le code des assurances ou vérifiée dans le cadre de la procédure de mise en concurrence.

La Ville de Frontignan, qui participe déjà au financement des contrats de prévoyance des agents, envisage d'élargir sa participation à la couverture du risque santé et, pour ce faire, de donner mandat au CDG34 dans le cadre d'une mise en concurrence comme définie réglementairement et dont le contenu est détaillé dans la note de synthèse envoyée aux conseillers municipaux.

L'avis du comité technique a été sollicité lors de la réunion du 7 décembre 2020.

Il est demandé au conseil municipal de donner mandat au CDG34 pour organiser une procédure de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation relative au risque santé.

M. le maire ouvre le débat.

En l'absence d'observation, il est procédé au vote et recueilli les votes suivants :

Contre : 0 ;

Abstention : 0;

Pour : unanimité.

DOSSIER N°16 : Ressources humaines : Modification du tableau des effectifs.

(Délibération n°2020-440)

Rapporteur : Max Savy

M. le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants :

Afin de prendre en compte l'évolution des besoins et les ajustements nécessaires à l'organisation de la collectivité pour l'année 2020, il est proposé de créer les emplois permanents suivants :

Filière administrative :

- Un poste d'attaché hors classe.

Filière animation :

- Un poste d'animateur principal 1ère classe.
- Deux postes d'adjoint d'animation à temps non complet 30h/semaine.

Filière sociale :

- 9 postes d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal 2^{ème} classe.

D'autre part, une procédure de recrutement a été lancée afin de pourvoir un poste de chargé.e de mission en innovation publique et démocratie participative, notamment par une déclaration de vacance d'un emploi d'attaché effectuée le 27 novembre 2020 auprès du centre de gestion de l'Hérault.

A l'issue de cette procédure de recrutement, si la collectivité n'a pas reçu de candidature statutaire correspondant aux spécificités de ce poste, cet emploi pourrait être pourvu par un agent contractuel en application de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Le contrat serait conclu pour une durée de 3 ans à temps complet à raison de 36h de travail hebdomadaire. La rémunération sera déterminée en fonction de la technicité et de l'expérience du candidat retenu en référence à la grille indiciaire du grade d'attaché, complétée de l'indemnité de résidence, et le cas échéant, du supplément familial de traitement, des primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser les créations de postes ci-dessus énoncées modifiant le tableau des effectifs, d'approuver les termes d'un contrat à durée déterminée afin de pourvoir un poste d'attaché en cas de recrutement infructueux et d'autoriser M. le Maire ou l'élu délégué à signer tout document relatif à ce dossier, étant précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

M. le maire ouvre le débat.

En l'absence d'observation, il est procédé au vote et recueilli les votes suivants :

Contre : 0

Abstentions : 7 (MM Gérard Prato, Claude Combes, Gilles Ardinat, Olivier Rongier, Mmes Marie-France Britto, Guilaine Touzellier, (et par procuration, Mme Dominique Patte).

Pour : unanimité des suffrages exprimés.

DOSSIER N°17 : Citoyenneté : Désignation d'un représentant au sein de la SCI Thau énergies citoyenne.

(Délibération n°2020-441)

Rapporteur : Michel Arrouy.

M. le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants :

Depuis le printemps 2017, la mobilisation citoyenne du territoire initiée lors de la semaine du développement durable de juin 2016 a permis la création d'une société coopérative d'intérêt collectif sous le nom de « Thau Energies Citoyennes ».

L'objet social de cette personne morale très spécifique, regroupant de simples particuliers et d'autres personnes morales, est d'installer et de gérer des unités de production d'énergies renouvelables, de promouvoir la sobriété et l'efficacité énergétique, d'assurer l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de ce type de projet, de vendre des moyens de production et de porter une démarche de recherche et de développement.

On doit notamment à cette société l'installation et la gestion d'équipement photovoltaïque sur la toiture du groupe scolaire des Lavandins.

La ville de Frontignan, étant actionnaire, doit être représentée au sein de cette société par un conseiller municipal. Il est proposé de désigner à cette fin M Fabien Nébot.

M. le maire ouvre le débat.

Il rappelle que les conseillers municipaux, adhérents à la SCI Thau Energie Citoyenne ne peuvent pas prendre part au vote.

En l'absence d'observation, il est procédé au vote et il est procédé à la désignation proposée comme suit :

Contre : 0 ;

Abstentions : 6 en raison de leurs qualités d'adhérents à la SCI (MM Loïc Linarès, Olivier Laurent, Mmes Nathalie Glaude, Nancy Subitani, Kelvine Gouvernayre, et Renée Duranton-Portelli).

Pour : unanimité des suffrages exprimés.

M. Olivier Laurent tient à préciser qu'en qualité d'adhérent à cette coopérative les « actionnaires » ne perçoivent aucun dividende.

Mme Renée Duranton-Portelli insiste sur l'absence d'intérêt patrimonial à participer à cette action citoyenne.

DOSSIER N°18 : Questions diverses / questions orales.

M. Le maire indique que trois questions diverses ont été reçues et invitent leur auteur respectif à en donner lecture :

Question de M. Gilles Ardinat :

« Monsieur le maire,

La propreté était l'un des points faibles du bilan de votre prédécesseur.

Avec plusieurs élus de votre majorité, notamment Olivier Laurent, nous n'avons pu que constater l'ampleur du problème lors des diverses matinées de nettoyage initiées par des citoyens sur Facebook: notre commune est truffée de débris, notamment du fait du laxisme observé depuis des années. Les monticules de déchets retrouvés par les bénévoles illustrent l'échec de l'équipe municipale précédente et nous invite collectivement au sursaut. Je reçois également de nombreuses doléances quant à la saleté des rues et au manque de réactivité quand il s'agit d'enlever des encombrants ou des épaves. Le nombre de canisacs est clairement insuffisant.

Comme vous le savez, la propreté incite inconsciemment chaque citoyen à respecter le territoire. Inversement, la saleté engendre la saleté, créant un cercle vicieux d'incivilités et de négligence générale. Ma question est simple: que comptez-vous mettre en place pour enclencher, au contraire, un cercle vertueux de propreté?

Vous disposez de 3 leviers principaux (les initiatives bénévoles ne permettant malheureusement pas de faire face au problème):

-La police municipale, dont le sous-effectif est évident, semble aujourd'hui peu mobilisée sur ce sujet: pouvez-vous nous faire un bilan chiffré de ses actions (par exemple les verbalisations de contrevenants)? Comptez-vous développer la vidéoprotection pour limiter les dépôts sauvages?

-Les services techniques de la ville : quels sont leurs moyens (humains et matériels) et comment comptez-vous les améliorer?

-Sète Agglopolo Méditerranée est évidemment l'acteur clé sur ce sujet. Nous bénéficions par exemple d'une déchèterie particulièrement bien située. Vous affichez une complicité de tous les instants avec François Commeinhes: comptez-vous mettre à profit cette amitié pour faire monter en puissance les services de Sète Agglopolo Méditerranée au profit de notre ville?

Merci par avance pour ces réponses.

Pour le groupe "Agir pour Frontignan-La Peyrade"

Gilles Ardinat »

M le maire rappelle qu'en matière de politique, on ne connaît que des partenaires, et relève que les questions ont été reçues en toute limite de dépôt possible, ce qui n'est pas de nature à faciliter l'instruction desdites questions.

Il porte ensuite à la connaissance du conseil les éléments suivants :

Sur le fait que la commune serait truffée de débris, les rues seraient sales et la ville manque de réactivité sur l'enlèvement des encombrants et les épaves.

M. le maire rappelle qu'en matière de dépôts sauvages, le garde champêtre assermenté, s'il constate un dépôt lorsqu'il effectue ses tournées quotidiennes, essaie d'identifier en 1^{er} lieu l'auteur du dépôt.

Si l'auteur est identifié, il dresse systématiquement procès-verbal, transmet au procureur de la République et la ville engage des poursuites judiciaires à l'encontre du contrevenant. La Ville n'a aucune complaisance avec ce genre d'attitude irresponsable. Pour information, 47 dépôts sauvages ont été constatés et enlevés en 2020 et 4 ont fait l'objet de procès-verbaux transmis au Procureur de la République

Ensuite, les constatations effectuées, il demande soit à l'agglomération si le dépôt est en zone naturelle, soit aux services municipaux de procéder à l'enlèvement et ce le plus rapidement. On sait qu'un dépôt sauvage, amène un autre dépôt et les consignes sont claires en la matière.

Par ailleurs, si le service des déchetteries de l'agglomération dysfonctionne ou nécessite des améliorations, j'en saisisrai le président.

M. le maire indique ensuite qu'en matière de saleté des rues : Même si on peut toujours améliorer les choses, ce n'est pas le sentiment que me remontent les administrés.

Sur la question des encombrants et des épaves de véhicules :

Pour les encombrants, M. le maire rappelle que la Ville a mis en place depuis plusieurs années pour le compte de l'agglomération, un service gratuit d'enlèvement de ces encombrants.

Les administrés appellent donc les services techniques, prennent rendez-vous et les encombrants sont ensuite collectés sur la voie publique le matin avec un camion et des agents de la Ville. Donc, ces encombrants restent peu de temps sur l'espace public et sont collectés. Ce service coûte 100.000 €/an environ.

Pour les véhicules abandonnés ou en stationnement abusif, il précise qu'il existe une procédure réglementaire faisant intervenir la police municipale qui fait un relevé de valise pour vérifier au bout de 7 jours qu'il y a effectivement stationnement abusif et fait ensuite enlever le véhicule par la fourrière mandatée par l'agglomération. (Action dépannage – zone aquatechnique à Sète).

Enfin s'agissant des véhicules volés, c'est la police nationale qui intervient et après constatations et relevés d'usage, et demande ensuite l'enlèvement à la même fourrière.

M. le maire tient à souligner qu'avec le confinement du printemps, la fourrière n'a pu répondre, quelquefois, favorablement à ces demandes d'enlèvement. En effet, son parc était plein de véhicules car il ne pouvait envoyer les véhicules à la destruction. Donc, du retard a été pris, situation qui est en train de se normaliser actuellement.

Enfin s'agissant de la question des sous-effectifs de la police municipale ou des services techniques.

M. le maire indique que concernant la police municipale, la Ville réfléchit actuellement à un plan de renforcement sur le mandat. Un projet doit m'être présenté.

De même, pour la vidéo protection qui est d'ailleurs déjà utilisée par la police pour identifier les auteurs de dépôts en zone vidéo-protégée.

Enfin, sur les services techniques, la Ville s'oriente vers le développement des moyens de mécanisation du nettoyage.

M le maire rappelle par ailleurs que c'est au Président de la CABT Pierre Boulloire que la ville doit l'aménagement par l'agglomération d'une déchetterie. Il indique procéder à titre personnel tous les matins à une tournée avant de rejoindre l'hôtel de ville, ce qui lui permet non seulement d'attirer l'attention des services sur certains dépôts mais aussi de constater l'excellent service produit par la DST en la matière grâce à des agents qui sont intervenus notamment pendant la période de confinement.

M le maire se félicite que le groupe RN envisage favorablement de renforcer le personnel.

Question de M. Olivier Rongier :

« Monsieur le maire,

Dans son édition du 29 novembre, Midi Libre a révélé que le géant américain de la vente en ligne Amazon vient de s'implanter, en toute discrétion, sur notre commune via un prestataire nommé ID logistics.

Cette implantation a surpris les Frontignanais et les Lapeyradois notamment car votre majorité prétend tout faire pour défendre les commerces de proximité et le localisme. Comble de l'ironie, vous avez participé cette année, aux côtés de Kelvine Gouvernayre, à la campagne de communication de la région "En Occitanie, au lieu d'acheter en ligne, j'achète dans ma zone". Sachez que votre amie socialiste Carole Delga, à l'origine de ce slogan, n'est pas à une contradiction près puisqu'elle prétend défendre comme vous le commerce local mais "en même temps" refuse systématiquement toutes les propositions des élus Rassemblement National en faveur du localisme. Passons.

Nous souhaitons quelques éclaircissements quant à l'implantation de cet entrepôt qui traite très majoritairement les commandes d'une multinationale controversée (par exemple une action "Stoppons Amazon" c'est déroulée vendredi dernier à Sète):

-vous qui êtes si prompt à communiquer sur le moindre événement, vous êtes resté étonnamment muet depuis les révélations de la presse locale: étiez-vous informé de ce projet? Avez-vous des informations à partager avec le Conseil municipal à ce sujet? Etes-vous favorable à cette présence commerciale d'Amazon?

-face à la concurrence déloyale des GAFAM et aux règles absurdes imposées à nos commerçants, la mairie de Beaucaire dans le Gard a pris une initiative excellente en créant un véritable site de commerce en ligne 100% local: comptez-vous en faire autant pour nos commerçants et artisans sinistrés par la crise?

Merci par avance pour votre réponse,

Pour le groupe "Agir pour Frontignan-La Peyrade",
Olivier Rongier »

S'agissant du positionnement de la Région, M le maire renvoi son auteur vers Mme Carole Delga invite d'ailleurs M. Olivier Rongier à profiter des trajets vers Toulouse que ne doivent pas manquer de faire MM Prato et Ardinat.

M. le maire indique qu'il l'a appris également par la presse. Il précise qu'il s'agit d'une affaire entre privés : le propriétaire de ces locaux, ancien local Barba Marée a signé un bail avec la société ID Logistiques. Il s'agit d'une transaction qui échappe à la ville, à l'agglo et même à la CCI

Pour information ID Logistics est une société française dont le siège est à St Priest (près de Lyon) qui au fil des années s'est ouverte à l'internationale et possède une présence à ce jour sur l'Europe, l'Amérique, l'Afrique et l'Asie.

Leur activité est basée sur l'entreposage, le stockage et le transit pour de nombreuses sociétés telles que Carrefour, Conforama etc et pour des sociétés spécialisées dans l'e-commerce telles que Ventes Privées, C Discount ...et Amazon.

Effectivement à Frontignan Id Logistics a un contrat avec la société Amazon. Mais ce n'est en rien une présence commerciale d'Amazon, mais un Point dernier kilomètre. C'est-à-dire les colis arrivent et sont livrés ensuite aux clients tel un bureau de poste.

Il estime que, si ce type de point existe, cela signifie que la clientèle est bien présente

Il rappelle que la volonté de la commune de soutenir le commerce local est bien présente également et qu'elle le prouve régulièrement au travers d'actions menées afin de soutenir l'activité commerciale.

Concernant la mise en place d'un site de commerce en ligne pour nos commerçants, effectivement il n'y a pas de site dédié, mais la ville les a accompagné :

- sur les usages des outils numériques notamment dans le cadre du Fisac ;
- pour la mise en ligne sur le site de la ville d'une carte « Cliquez collectez » où 78 commerces de Frontignan La Peyrade sont présents et dont la consultations est à ce jour de 5400 vues ;
- mais également pour faire le lien avec les actions de la CCI, de la Région, de Sète Agglopôle.

Il attire l'attention du conseil sur la situation dramatique des bars et restaurants, évidemment non concernés par le développement du e-commerce.

Question orale de M. Gérard Prato pour le conseil municipal du jeudi 10 décembre 2020.

Relevant qu'il n'hésitera pas à utiliser les services de la déchetterie à titre personnel, il procède à la lecture de sa question:

« Monsieur le Maire,

La fin de la mandature de Pierre Bouldoire et de votre propre campagne électorale furent perturbées par l'affaire Mireille BERTRAND, alors adjointe aux finances de la ville et trésorière du Neptune Olympique frontignanais, qui est soupçonnée de détournements de fonds importants dans les caisses du club de natation de Frontignan.

Si étonnement aucune plainte ne fut déposée par la ville de Frontignan estimant que c'était au président du Neptune Olympique Frontignanais de le faire, la municipalité aurait pu toutefois se porter partie civile comme vous en aviez la possibilité. En effet, si les faits étaient avérés par le juge, il s'agirait tout simplement de détournements de fonds public à des fins personnelles, ce club ayant reçu d'importantes subventions municipales.

Pour mémoire, à l'issue du résultat du scrutin du dimanche 28 juin 2020, Madame BERTRAND qui figurait en 6^e position sur votre liste « Passion pour Frontignan-La Peyrade » a donc démissionné de son poste de conseillère municipale. Quant à votre prédécesseur Pierre Bouldoire, il avait demandé à Madame Mireille Bertrand, dès le soir de la sortie de cette affaire, de démissionner de son poste de conseillère municipale adjointe aux finances et avait rédigé dans la foulée un communiqué de presse laissant entendre qu'il demanderait un audit de cette association sportive à la Chambre Régionale des Comptes et/ou à un organisme privé pour vérifier les comptes du NOF.

Je suis cependant surpris par le degré de protection dont a bénéficié Madame BERTRAND de votre part, qui même si cette personne est réputée être innocente tant que sa culpabilité n'a pas été légalement démontrée par le juge, elle est toutefois fortement soupçonnée de détournement de fonds publics, le relevé bancaire du mois de mars 2020 le démontrant sans le moindre doute.

Bien que l'article 314-1 du Code Pénal prévoit une peine de trois ans d'emprisonnement et de 375 000 euros d'amende pour ce genre de délit, je ne souhaite pas une telle condamnation pour Madame BERTRAND. Il s'agit tout simplement pour nous mais également pour l'ensemble des contribuables frontignanais, de connaître la vérité dans cette affaire extrêmement grave et de savoir si « oui ou non » Madame BERTRAND a bel et bien détourné des fonds publics d'une association sportive frontignanais, subventionnée par la ville de Frontignan. La justice fera ensuite ce qu'elle estimera le plus juste en matière de condamnation.

Aussi ma question Monsieur le maire sera triple :

– Est-ce que le Président du Neptune Olympique Frontignanais a déposé depuis une plainte contre sa trésorière Madame Mireille BERTRAND ?

– Comment se fait-il que la trésorière du Neptune Olympique Frontignanais, mais surtout adjointe aux Finances de la ville de 2014 à 2020, ait pu obtenir aussi facilement le quitus des comptes du NOF, sachant que normalement ces mêmes comptes doivent être rigoureusement contrôlés, je vous rappelle que la mairie avait signé un contrat d'objectifs sportifs avec cette association.

– Enfin où en sont à ce jour les démarches auprès de la Chambre Régionale des Comptes, et est-ce qu'un audit privé été diligenté par la majorité actuelle pour vérifier l'ensemble des comptes de cette association sportive comme l'avait promis votre prédécesseur. »

En réponse, M le maire, énonce les éléments suivants, rappelant à cette occasion n'être pas juge.

Il rappelle qu'il ne lui appartient évidemment pas de se prononcer ni sur la véracité des éléments dont il est fait état, encore moins sur les culpabilités éventuelles.

Il observe cependant que M Prato considère les faits établis, la qualification évidente et la culpabilité, certaine.

Pourtant, alors que ce dernier cite l'article du code pénal sans doute pertinent, celui portant sur l'abus de confiance, il estime que M Prato entretient délibérément une confusion inacceptable avec le détournement de fonds publics. Il ne peut ignorer, au vu de l'article cité, que ce dernier délit n'est pas ici en jeu, les subventions versées par la ville perdant de ce fait la qualité de deniers publics, et partant, la ville perdant la qualité de victime puisque ne subissant pas un préjudice personnel et direct.

En effet, en matière d'abus de confiance, seuls les propriétaires, détenteurs et possesseurs des effets ou des deniers en question ont qualité pour déposer plainte ou se constituer partie civile.

Pour autant, et sans avoir à se prononcer sur le fond des éléments portés à sa connaissance, M le maire indique qu'il lui appartient de les transmettre, avec les garanties d'usage, à M le procureur de la République, ce qu'il a fait, conformément à l'article 40 du code de procédure pénale.

Pour en rester aux questions formulées :

Sur la plainte du président du NOF : il n'a pas à être particulièrement informé d'une démarche judiciaire initiée, ou pas, par une association, et il invite M Prato à se tourner vers celle-ci.

Sur le quitus obtenu de la part de Mme Bertrand :

S'il est fait référence au fonctionnement habituel des associations dans lequel l'assemblée générale approuve la gestion passée, il invite M Prato à se tourner vers celle-ci, si elle estime pouvoir lui répondre.

S'il est fait référence à un contrôle de la ville sur les comptes des associations du territoire, il lui rappelle qu'il n'appartient pas à la ville de procéder à celui-ci à l'occasion de l'attribution de subvention, et que la ville a observé l'intérêt local de subventionner une association dont le fonctionnement est apparu normal. Pour mémoire, l'intervention d'un commissaire aux comptes n'est requise qu'au-delà de 153.000 € de subventions annuelles.

Sur la saisine de la CRC Occitanie : celle-ci a été saisie par courrier du 24 juin 2020 et elle en a accusé réception le 26 juin suivant, dans un courrier précisant que le dossier transmis a été versé au « dossier permanent de la commune (...) afin qu'il soit communiqué aux magistrats en charge d'instruire le dossier ».

Il regrette n'avoir toujours pas été contacté par M Prato en vue d'un entretien, malgré ses invitations. Il insiste sur le fait que ce dossier a été traité selon les règles normales.

M le maire souhaite à tous et à toutes de joyeuses fêtes de fin d'année et de rester vigilant sur le plan sanitaire.

Il lève la séance à 20h05

Clôture de la séance de la séance du conseil municipal de la Ville de Frontignan du 10 décembre 2020 qui comportait 17 propositions de délibérations, adoptées dans l'ordre suivant :

1. **Finances** : Décision modificative budgétaire n°2 sur l'exercice 2020 – budget principal de la Ville. (Délib-2020-425).
2. **Finances** : Admission en non-valeur de titres irrécouvrables sur le budget principal de la Ville au titre de l'exercice 2020. (Délib-2020-426).
3. **Finances** : Budget principal de la Ville : Autorisation d'engagements de crédits d'investissement sur l'exercice 2021. (Délib-2020-427).
4. **Finances** : Avance de subvention 2021 au Centre communal d'action sociale. (Délib-2020-428).
5. **Finances** : Avance de subvention 2021 à l'Office de tourisme de Frontignan. (Délib-2020-429).
6. **Finances** : Admission en non-valeur de titres irrécouvrables sur le budget annexe du Port de plaisance au titre de l'exercice 2020. (Délib-2020-430).
7. **Aménagement / urbanisme** : Classement de voies dans le domaine public routier communal. (Délib-2020-431).
8. **Aménagement / urbanisme** : Acquisition de la parcelle CN 24P – Avenue Calmette. (Délib-2020-432).
9. **Aménagement/urbanisme** : Elaboration de nouvelles dispositions du PLU dans le secteur des Hierles. (Délib-2020-433).
10. **Opération cœur de Ville** : Attribution des subventions aux propriétaires dans le cadre de l'opération de ravalement et de restauration des façades pour le centre-ville de Frontignan et de la Peyrade. (Délib-2020-434).
11. **Soutien à l'activité commerciale** : Signature de la convention de partenariat dans le cadre de l'opération collective en milieu urbain. (Délib-2020-435).
12. **Politique de la Ville** : Signature de l'avenant n°2 à la convention d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville – Hérault logement. (Délib-2020-436).
13. **Education / jeunesse** : Prorogation du mandat du conseil municipal des jeunes. (Délib-2020-437).
14. **Culture** : Demande de licence d'entrepreneur de spectacles vivants. (Délib-2020-438).
15. **Ressources humaines** : Mandat du centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault (CDG34) pour organiser une procédure de mise en concurrence en vue de la conclusion d'une convention de participation relative au risque santé. (Délib-2020-439).
16. **Ressources humaines** : Modification du tableau des effectifs. (Délib-2020-440).
17. **Citoyenneté** : Désignation d'un représentant au sein de la SCI Thau énergie citoyenne. (Délib-2020-441).
18. **Question diverses / Questions orales.**

Signature de secrétaire de séance
Chantal Carion.



LISTE DES VOIES PUBLIQUES

Noms de rues	Domaine	longueur en m	Lotissement	Lieu-dit	Section
25 juin 1944 square du	public	75	Cité Nouvelle	Terres Blanche Hospice	CR
8 mai 1945 rue du	public	65		La Ville	CH
ABEILLE rue de l'	public	200	Les Treilles hautes	Les Hierles	BS
ADER imp. Clément	public	80	Les Hierles	Les Hierles	BS
AIGRETTES imp des	public	80		Terrains Caisso	BK
AIGUES av d'	public	400	CD 24	Les Avaussiers	AB
AIROLLES rue des	public	420		Les Airolles de Saint Martin	BW/CH
ALBINONI rue Tomaso	public	461	Les Aigues Marines	Saint Martin	BX
ALEXANDRE DUMAS rue	public	165	Le Verger d'Antoine	Lotissement Le Verger d'Antoine	CR
ALOUETTES imp des	public	107		Le Viviers	CN
ANDRANS rue	public	60		La Ville	CH
ANDRÉ MALRAUX avenue	public	286		Château de La Peyrade	CZ
ANCIENS CHAIS rue des	public par Transfert d'office - acte non encore publié	120		Centre ville	CH
ANTOINE DE LAVOISIER rue	public	71		Les Pielles	CI
ANTOINE BAULME rue	public	110	Devig	Lotissement Devig	CR
ARAMON rue de l'	public	120		Croix de Masserot	CS
ARBOUSIER imp de l'	public	50		La Coste	CP
ARNAUD av Célestin	public	314		La Peyrade	CX
ARTISANAT rue de l'	public	350		Chemin rural n° 39 dit traverse près de Saint Martin	BW
AUGUSTE RODIN rue	public	560		Château de La Peyrade	CZ/DH
AURIOL imp Jacqueline	public par Transfert d'office - acte non encore publié	96	Le clos Saint Joseph	La Peyrade	BT
BACH Jean Sébastien	public	165	La Passerelle	Saint Martin	BW

FRONTIGNAN

LISTE DES VOIES PUBLIQUES

Noms de rues	Domaine	longueur en m	Lotissement	Lieu-dit	Section
BAPTISTE MARCET rue	public	65		Le Vivier	CN
BASTIE rue Maryse	public par Transfert d'office - acte non encore publié	96	Le clos Saint Joseph	La Peyrade	BT
BARILLE rue	public	45		La Ville	CH
BARNIER pont du	public RN 2112	?	Passage du canal du Rhône à Sète	Les Caramus	DR
BARNIER rue du	Public	144		Le Barnier	APICK
BARRALIERIE rue de la	public	150	Le Grégaou	La Ville	CH
BARTOK imp Bela	public	83	Saint Martin	Saint Martin	
BASSIN rue du	public	180		La Ville	CH
BASSIN plan du	public	150		Le Port et l'Aire	CH
BAUMELLE rue	public	66		La Ville	CH
BEAUMARCHAIS rue	public	100	Salle Omnisport	La Calade et la Brunelle	CT
BELGIQUE rue de	public	280	CR 19	Viol de Sethac	CS
BERGERIE rue de la	public	400		Les Crozes	CL
BERGERONNETTE rimpasse et rue de la	public	135	Les Deux Pins	Lotissement les Deux Pins	CO
BERNARD av Claude	public	420	Chemin du Barnier	Jeu de Mail	CK
BLERLOT rue Louis	public	130	Les Lierles	Les Lierles	BS
BOILEAU rue	public	215	Les Oustals	Le Bouas, Saint Martin	BV
BOUQUET Place du	public par Transfert d'office - acte non encore publié	40	Le Clos des Mimosas	Mattemale ou Mas La Pierre	CV
BORDELAISE av de la	public	660		La Bordelaise	DH
BOUCARIE rue	public	153		La Ville	CH
BOUCARIE BASSE rue	public	150		La Ville	CH
BOURDELLE imp	public	120		Le Cimetière	CN
BOURDON rue Sébastien	public	45		La Ville	CH

LISTE DES VOIES PUBLIQUES

02/12/2020
11:43

Noms de rues	Domaine	longueur en m	Lotissement	Lieu-dit	Section
BRILLE rue Louis	public	200		Puits Neufs	CR
BRIAND rue Aristide	public	70		Cap d'oreille	CN
BROSSETTE rue Pierre	public	97		La Peyrade	CY
BRUYERE rue de la	public	140	CR 98 dits les Avaussiers et le Mattemales	La Calade et la Brunelle	CS/CT
CALADE chemin de la	public	920		La Calade et la Brunelle	CI/CS
CALDER rue Alexandre	public	124	Les Félibres		BT
CALMETTE av	public	315			CN
CALVAIRE rue du	public	375		Le Vivier chemin des Romains	CN
CANAL rue du	public	48		Croix de Masserot	CS
CANNAU plan du	public	15		La Ville	CH
CAPESTANG Plan	public	34		La Ville	CH
CAPESTANG rue	public	103		Centre ville	CH
CAPITELLES rue des	public	107	Les Capitelles	Centre ville	CH
CARAMUS quai du	public	330		Les Capitelles	CV
CARIGNAN rue du	public	230	Croix de Masserot	les Moulins et le Stade	AW
CARNOT rue	public	74		Croix de Masserot	CS
CARRIERES av des	public	820		la Ville	CH
CAZAL plan	public	20		le Vivier	CN
CHANTEBRISE rue	public	360	Chantebrise	la Ville	CH
CHANTEBRISE imp	public	36	Chantebrise	Mas de Fernadie	BS
CHAPTAL rue Jean	public	201		Mas de Fernadie	BS
CHARCOT imp	public	36		Les Avaussiers	AB
CHARCOT rue	public	800		la Plage entrée	BM
				la Plage entrée	BM

FRONTIGNAN

LISTE DES VOIES PUBLIQUES

Noms de rues	Domaine	longueur en m	Lotissement	Lieu-dit	Section
CHARDONNETS imp des	public coté n° impairs	130		Le Viviers Bas	CO
CHARENTE rue de la	public	250		Les Crozes	CM
CHARLES PÉGUY rue	public	125	Les Lierles	les Lierles	BS
CHARMETTES rue des	public par Transfert d'office pour une partie - acte non encore publié	60		Mas de Fernadie	BS
CHASSELAS rue du	public	190	Lou Miejour	Les Vignaux	CS
CHATEAU place du	public	10		La Ville	CH
CHEMINOTS rue des	public	130		Le Port et l'Aire	CH
CHERCHE MIDI rue du	public	34		La Ville	CH
CIBLE rue de la	public	155		Terres Blanches et Hospice	CR
CINSAULT rue du	public	220		Selhac et Matthivets	CS
CIGALES rue des	public	130		Mas de Fernadie	BS
CLAIRETTE imp de la	public	83		les Vignaux	CS
CLASTRE VIEILLE rue	public	148		La Ville	CH
CLAUDE DEBUSSY rue	public	93		Saint Martin	BW
CLAUDEL av Camille	public	188		Les Lierles	BT
CLEMENCEAU rue	public	150		Les Vignaux	AD
COCCINELLES rue des	public	120			BT
COLLINES rue des	public par Transfert d'office pour une partie - acte non encore publié	183		La Coste	CP
COLOMBES impasse des	public (sauf partie impasse)	45		Le Vivier Bas	CO
COLOMBIER rue du	public	70		La Ville	CH
COMBETTES place Christian	public	25		La Ville	CH
CONDORCET rue	public	158		Terres Blanches et Hospice	CR
COQUELICOTS rue des	public	110		Clau de Maillet	CV

LISTE DES VOIES PUBLIQUES

02/12/2020
11:43

Noms de rues	Domaine	longueur en m	Lotissement	Lieu-dit	Section
COQUILLES rue des	public	97	Le Rivage des Aresquiers	Poste maurin	BE
COQUILLES imp des	public	101	Le Rivage des Aresquiers	Poste maurin	BE
CORMORANS av des	public	190		Le Grau	BK
CORMORANS imp des	public	49		Le Grau	BK
CORNEILLE rue	public	145		cité Baticoop	CS
COSTE rue de la	public	570		Le Vivier	CN
COURLIS rue des	public	150		La Plage Entrée	BM
CROIX DES MALAUTIERS rue de la	public	210		Jeu de Mail	CK
CROIX D'INGRIL pont de la	public	41		la Ville	CH
CROIX D'INGRIL rue de la	public	37		La ville	CH
CROS rue Charles	public	145	Oliveraie du Barnier	Le Barnier	CK
CROZES rue des	public	310		les Malautilies	CM
DAUDET rue Alphonse	public	70	Voie Piétonne Anatole France	Cap d'Oreille	CN
DELTEIL imp Joseph	public	90		Rancelle	CD
DE GAULLE av du Général	public	198		La Ville	CH
DISTILLERIE chemin de la	public	280		Saint Martin	BW
DOUMER rue Paul	public	110		Terres Blanches et Hospice	CR
DUNES rue des	public	200		Poste Maurin	BE
ECOLES rue des	public	93		La Peyrade	CW
ECOLIERS chemin des	public	200		Le Cimetièrre	CN
BRANLY Edouard rue	public	56	Le Clos des Pielles	Les Pielles	CI
EGLANTINES rue des	public par Transfert d'office - acte non encore publié	130	Les Eglantines	La Coste	CP
EIDERS imp des	public	60		La Plage Entrée	BM

FRONTIGNAN

LISTE DES VOIES PUBLIQUES

Noms de rues	Domaine	longueur en m	L'offissement	Lieu-dit	Section
EMBARs rue	public	64		La Ville	CH
ÉMILE ZOLA avenue	public	441			BT
ÉMILIEEN BARRAT rue	public	200		La Ville	CH
ENCARNEAU plan d'	public	75		La Ville	CH
ENCARNEAU rue du plan d'	public	84		La Ville	CH
ENCONQUE rue	public	112		La Ville	CH
EPIS rue des	public	88	Le Rivage des Aresquiérs	Poste Maurin	BE
ÉRIC SATIE rue	public	250	Le Saint Martin	Saint Martin	BW
ESCARIEUX rue	public	112		La Ville	CH
ESPAGNE rue d'	public (par transfert d'office 2010 acte non encore publié)	298	CR 19	Viol de Selhac	CS
ESPLANADE rue de l'	public	25		La Ville	CH
ESTAMPES rue des	public	47		La Ville	CH
EUGENE DUCRETEY rue	public	280			CK
EUROPE av de l'	public	309		Les Vignaux	CS
FABRERIE rue de la	public	111		La Ville	CH
FAUVETTES imp des	public	211		Le Vivier Chemin Romain	CN
FELIBRE rond point du	public	83		Le Félibre	BT
FENOUIL rue du	public	80		La Coste	CP
FERDINAND DE LESSEPS avenue	public	1574			BH/BI/BK
FERRARI rue Henri	public	100		Terres Blanches et Hospice	CR
FERRY rue Jules	public	350		Terres Blanches et Hospice	CR
FIZE rue	public	28		La Ville	CH
FLEMING avenue	public	230		Le Vivier Chemin Romain	CN

LISTE DES VOIES PUBLIQUES

02/12/2020
11:43

Noms de rues	Domaine	longueur en m	Lotissement	Lieu-dit	Section
FLORIAN rue	public	300	Le Clos d'Auguste	Les Vignaux	CR
FONT rue de la	public	140		La Ville	CH
FOULQUES impasse des	public	80	Chemin accès à la mer	Entrée	BM
FOURMI rue de la	public	165	La Vigneraie	Les Hierles	BS
FOURS plan des	public	10		La Ville	CH
FRANCE av Anatole	public	442		Cap d'Oreille	CN
FRANCE avenue de	public	135			CS
FRÉDÉRIC CHOPIN rue	public	163	La Passerelle	Saint Martin	BW
FRÉDÉRIC MISTRAL avenue	public CD 129	285		Pech Michel	CL
FREGATES avenue des	public	360		Le Grau	BK
FRERES LUMIERE rue des	public	220	Oliveraie du Barnier	Le Barnier	CK
FRONT DE MER impasse du	PUBLIC	207	Le Clair de Plage	Mas d'Ingril	BD
GABRIEL PÉRI place	public	50		La Peyrade	CY
GAMBETTA rond point	public	95		La Ville	CH
GANDIDE rue de la	public	21		La Ville	CH
GANDIDE place de la	public	10		La Ville	CH
GARDIOLE av de la	public	200		La Coste	CP
GARE rue de la	public	74		La Ville	CH
GARRIGOU rue du	public	260		La Peyrade	CW
GAZE rue de la	public	57		La Peyrade	CX
GENDARMERIE rue de la	public	600		Saint Martin	BW
GENEVRIERS rue des	public par Transfert d'office - acte non encore publié	176	Lou Mahol II	La Coste	CP
GERBIERS impasse des	public	56	Laes Airoilles Mobil	La Ville	CH

FRONTIGNAN

LISTE DES VOIES PUBLIQUES

Noms de rues	Domaine	longueur en m	Lotissement	Lieu-dit	Section
GIACOMETTI rue	public	85	Saint Louis II	ZAC du Félibre	BT
GLACIERE rue de la	public	179	Prop EDF/GDF	La Peyrade	CY
GOELANDS impasse des	public	50		La Plage Entrée	BM
GOLFE rue du	public	537		Poste Maurin	BE
GOUNOD rue	public	90	Lot Combes	St Martin	BW
GRANDE BLEUE impasse de la	public	190		Poste Maurin	BE
GRAU rue du	public	95		Le Grau	BI
GRECE rue de	public	73	Les Amandins	Selhac et Matthivets	CS
GRENACHE rue du	public	300	Croix de Masserot	Croix de Masserot	CS
GRILLONS rue des	public par Transfert d'office - acte non encore publié	120	Lot Les Grillons	Les Hierles	BS
GUIZOT rue	public	95		Terres blanches et Hospice	CR
GUYNEMER rue Georges	public	200	Les Hierles	Les Hierles	BS
GYMNASE rue du	public	65	Chantebrise	Mas de Fernadie	BS
HERBETTES imp des	public	20		La Ville	CH
HERONS, impasse	public	110		La Plage Entrée	BM
HERONS rue des	public	200	Le Hameau de la Mer	L'entrée	BM
HIRONDELLES impasse des	public	70	Clos des Hirondelles	Lotissement le Clos des Hirondelles	BS
HIRONDELLES rue des	public	110		La Peyrade	BS
HOPITAL VIEUX rue de l'	public	60		La Ville	CH
HOSPICE rue de l'	public	225		Terres Blanches et Hospices	CR
HOTEL DE VILLE rue de l'	public	36		La Ville	CH
HOTEL DE VILLE place de l'	public	150		La Ville	CH
IBIS impasse des	public	65		La Plage Entrée	BM

LISTE DES VOIES PUBLIQUES

02/12/2020
11:43

Noms de rues	Domaine	longueur en m	Lotissement	Lieu-dit	Section
INDUSTRIE rue de l'	public	813		Saint martin	BW/CH
INGRIL avenue d'	public	2700			BD/BE/BH
INSTITUTEURS rue des	public	130		La Peyrière	CL
IRIS rue des	public	100	Le Clos des Iris	Clau de Maillet	CV
ITALIE avenue d'	public	150	VC 4 des Vignaux		CS
JACQUELINE AURIOL rue	public par Transfert d'office - acte non encore publié	190	Le clos Saint Joseph	La Peyrade	BT
JARDINIERS avenue des	public	585		Les Malauties	CM
JEAN-BAPTISTE LULLY rue	Public	178		Saint martin	BW
JEAN JAURES avenue	public	540		Les Hierles	BS
JEAN JAURES place	public	150		La Ville	CH
JEAN GIONO rue	public	250		Le bouas de Saint Martin	BV
JEAN-PHILIPPE RAMEAU rue	public	286	Le clos Margaux	Saint Martin	BW
JONCS rue des	public	110		Le Barnier	AP
JOUTEURS pont des	public	25	Passage de la ligne du chemin de fer de Sète à montpellier	Le Barnier	AP
JOUTEURS quai des	public	200		Le Port et l'Aire	CH
JULES VERNE rue	public	75		Le Grau	BI
KOCH rue	public	290		Le Vivier Chemin. Romains	CN
LABOURAGE rue du	public	200	Clos des Pins	Les Crozes	CL
LANGUEDOC rue du	public	200		Cité des Castors	CM
LATTRE DE TASSIGNY rue Maréchal de	public	200		Cité Ginouvès	CM
LAVANDINS impasse des	public	50	Ecole	Mas de Fernadie	BS
LES DEUX PINS rond point	public	68		Le Viviers	CN
LIBERATION avenue de la	public	216		La Ville	CH

FRONTIGNAN

LISTE DES VOIES PUBLIQUES

Noms de rues	Domaine	longueur en m	Lotissement	Lieu-dit	Section
LIBERTE square de la	public	121		La Ville	CH
LIERLES rue des	public	430		Mas de Fernadie	BS
LILAS rue du	public	148	Résidence Véga	Gaffinel	CX
LORRAINE rue de	public	150		Cité des Castors	CM
LOTI imp Pierre	public	250		Poste maurin	BE
LOU CASTEL rue	public	120		Mattemale ou Mas lapierre	CV
LUXEMBOURG rue du	public	220	VC 4 des Vignaux		CS
MACREUSES imp des	public	50		Le Grau	BK
MADELEINE rue de la	public	123		Terres Blanches	CP
MALADRERIE rue de la	public	250	Ancienne rue du soufre prolongée	Les Pielles	CI
MARÉCHAL FOCH ru	public	60		Cité Ginouvès	CM
MARÉCHAL JOFFRE rue	public	100		cité Ginouvès	CM
MARÉCHAL JUIN avenue	public	2289			CS/ICT/CV
MARÉCHAL JUIN rond point	public	75			CX
MARÉCHAL LECLERC rue du	public sauf au droit du 16 puis 1/2 voie jusqu'au n°23	275		Les Malatiffes	CM
MARECHAUSSEE rue de la	public	250			CR
MARGUERITES rue des	public	160	Le Clos Saint Etienne	Mattemale	CV
MARIE ET PIERRE CURIE avenue	public	440		La Coste	CP
MARIN MARAIS rue	public	111	Le Clos Margaux	Saint martin	BW
MARJOLAINE	public (sauf Cl 505)	365		Les Crozes	CL
MARNE rue de la	public	125		La Peyrade	CY
MAS DE CHAVE avenue du	public	1240	Clau de Maillet	Mattemale ou Mas lapierre	CV/CW
MAS DE LA PIERRE rue du	public	100	CR 25	Mattemale ou mas Lapierre	CV

LISTE DES VOIES PUBLIQUES

Noms de rues	Domaine	Longueur en m	Lotissement	Lieu-dit	Section
MAS POULIT rue du	public	220	CR 24	Mattemale ou Mas Lapierre	CV
MAS REBOUL rond point	public	100		Mas Reboul	BT 165
MATHE rue Georges	public	202		Les Avaussiers	AB
MATTHIVETS impasse des	public	180		Selhac et Mathivets	CS
MAURICE CLAVEL rue	public	260		Le Vivier Bas	CO
MAURICE RAVEL rue	public	230		Saint Martin	BW
MAYORQUE rue de	public	10		La Ville	CH
MENDES France rue	public	110		La Peyrade	BS
MERMOZ avenue Jean	public	365	VC 12 chemin des Prés de Saint Martin	Les Hierles	BS
METAIRIES place des	public	195	Les Amandiers	Jeu de Mail	CK
METAIRIES impasse des	public	33	Les Amandiers	Jeu de Mail	CK
MICHELANGE rue	public	133	Quartier Mobil	Rancelle	CD
MICHEL CLERC rue	Public	175		Gaffinel	CD
MIMOSAS rue des	public	350		La Peyrade	CX
MIRADOU rue du	public	246		Les Croses	CX
MOLIÈRE rue	public	155		Cité Batcoop	CN/CR
MONNET place Jean	public	124	Carrefour VC 4, CR 19	Les Vignaux	CS
MONTPELLIER route de	public	1231		Les Pielles	CS
MOUETTES impasse des	public	90		Les Mouettes	CK
MOULIN av Jean	public	900		Terres Blanches et Hospice	BL
MUNIER rue Achille	public	100		Cinq carrières	CR
MURIERS avenue des	public	265		Terres blanches et Hospice	CR
MUSCAT avenue du	public	588		Croix de Masserot	CS

FRONTIGNAN

LISTE DES VOIES PUBLIQUES

Noms de rues	Domaine	longueur en m	Lotissement	Lieu-dit	Section
MUSCAT square du	public	48		Les vignaux	CR
NARCISSES rue des	public	35		Matemalle	CV
NEGOCE rue du	public	130	Du Quai Voltaire à la Rue de l'industrie	Saint Martin	BW
NICÉPHORE NIEPCE rue	public	130	Oliveraie du Barnier	Le Barnier	CK
NORIA impasse de la	public	132			CM
ŒILLET rue de l'	public	180	Le Mas de Chave	Clau de Maillet	CV
OISEAUX rue des	public	360		Le Vivier Bas	CO
OLIVIER plan de l'	public	30		la Ville	CH
OLY rue du plan de l'	public	68		la Ville	CH
ORDILLONS rue des	public	56		la Ville	CH
ORPHEON rue de l'	public	74		la ville	CH
PALISSY imp Bernard	public	128	Quartier Mobil	Rancelle	CD
PALMIER impasse des	public	20	Le Mas de Chave	Mas de Chave	CV
PALUS rue des	public	240		le Barnier	AP
PAPILLONS allée des	public	39	Le Chevalet	Les Hierles	BT
PAPILLONS rue des	public	105	Le Chevalet	Les Hierles	BT
PAPIN impasse Denis	public	75		les Pielles	CI
PARE avenue Ambroise	public	350		les Malauties	CM
PARIS avenue de	public	250		les Croses	CM
PASTEUR av	public	260		Cap d'oreille	CN
PASTEUR rue Louis	public	37		la Peyrade	CY
PATTE D'OIE impasse de la	public	118		Terres Blanches et Hospice	CR
PECHEURS rue des	public	100		les Mouettes	BL

FRONTIGNAN

LISTE DES VOIES PUBLIQUES

02/12/2020
11:43

Noms de rues	Domaine	longueur en m	Lotissement	Lieu-dit	Section
PELICANS imp des	public	160		Terrain Caisso	BK
PENICHES rue des	public	340	Prop. Maritime	la Peyrade	CY
PERRIER rue Joseph	public	90		La Ville	CH
PERRAULT rue Charles	public	130		Les Vignaux	CR
PESQUIER rue du	public	124		La Ville	CH
PETIT VERSAILLE impasse du	public	99	Groupe d'habitation Les Flamands Roses	Mas d'Ingril	BD
PETITE ENCONQUE rue de la	public	98		Cap d'Oreille	CN
PEYRIERE rue de la	public	450		La Peyrière	CL
PEYRIERES imp des	public	31		La Peyrière	AO
PEZZOTTI Pierre Square	public				BS
PHILIPPE PINEL rue	public	120	Les Hierles	Les Hierles	BS
PIELLES rue des	public	400			CI
PIERRE DE COUBERTIN rue de	public	360		Garonne	CX
PIERRE LÉPINE rue	public	202		les Avaussiers	AB
PINÈDE rue de la	public	800		Les Crozes	CM
PIVOINES rue des	public	125	Mas Lapierre	Mattemale ou Mas Lapierre	CV
PLAGES pont des	public CD 60	25		Le Grau	BK
PLAISANCIERS rue des	public	250		Poste Maurin	BE
POINTE DE CARAMUS quai de la	public	147		Les Caramus	DR
POITOU rue du	public	110		Les Crozes	CM
PONT rue du	public	38		Centre ville	CH
PORT rue du	public	76		La Ville	CH
PORTE DE L'HOPITAL rue de la	public	40		La Ville	CH

FRONTIGNAN

LISTE DES VOIES PUBLIQUES

Noms de rues	Domaine	longueur en m	Lotissement	Lieu-dit	Section
PORTE DE MONTPELLIER rue de la	public	70		La Ville	CH
PORTUGAL av du	public	121	Lot Jean Monnet	Les Vignaux	CS
POSTE DES DOUANES rue du	public	210		La Ville	CH
POSTE MAURIN promenade	public (partiellement hors BE498 et 551)	95		Poste Maurin	BE
POULENC rue Francis	public	84	Saint Martin	Saint Martin	BW
PREMIERE ARMEE rue de la	public	115		Cité Ginouvès	CM
PRES SAINT MARTIN rue des	public	410		Saint Martin	BW
PREVERT rue Jacques	public	57		La Peyrade	CY
PUFFINS impasse des	public	230		Poste Maurin	BE
PUITS PASCAL rue du	public	75		La Ville	CH
PUITS SAINT MARTIN rue du	public	21		La Ville	CH
PUITS SAINT PAUL rue du	public	30		La Ville	CH
PURCELL rue Henri	public	187	Les Aigues Marines	Saint Martin	BX
QUATRE VENTS rue des	public	115		Terres Blanches et Hospices	GR
RACINE rue	public	140	Piscine	La Calade et la Brunelle	CT
RAFFINERIE rue de la	public	230		Rancelle	CD
RASPAIL rue	public	30		La Ville	CH
REMPARTS impasse des	public	25		La Ville	CH
RENAISSANCE avenue de la	public	450	Quartier Mobil	Rancelle	CD
REPUBLIQUE boulevard de la	public CD 129	250		La Ville	CH
RÉSISTANCE avenue de la	public RN 112	578		Les Malauties	CM
RHIN ET DANUBE avenue	public	920		La Calade	BT
RICARD rond point	public				BT

FRONTIGNAN

LISTE DES VOIES PUBLIQUES

02/12/2020
11:43

Noms de rues	Domaine	longueur en m	Lotissement	Lieu-dit	Section
RICHIER rue Germaine	public	108	Lot Les Félibres		BT
RIQUET rue Paul	public	340		L'Entrée	BL
RIVAGE rue du	public	201	Le rivage des Aresquiers	Poste Maurin	BE
ROBERT ALARY quai	public	47		Terrains Caisso	BK
ROCAILLES impasse des	public	70	Lot de la Carrière	Garonne	CX
ROMAIN chemin	public	385		Le Vivier Chemin Romains	CN/CM
ROSE rue de la	public	420	Le Mas de Chavé	Ciau de Maillet	CV
ROSSIGNOLS rue des	public	84		Le Vivier Chemin Romains	CN
ROUSSEAU quai Jean-Jacques	public	240		les Moulins Chemin de Halage	CE
ROUSSEAU imp Jean-Jacques	public	153		Rancellle	CD
ROUSSILLON rue du	public	165		Cité des Castors	CM
SABLETTES impasse des	public	210		Les Sablettes	BH
SABLES D'OR impasse des	privée aux 2/3 de la largeur	188	Les Sablettes		BH
SAINT CLAIR rue	public	112		Terres Blanches et Hospices	CR
SAINT PAUL rue	public	135		La Ville	CH
SAINT PIERRE place	public	10		La Ville	CH
SAINT PIERRE rue	public	40		La Ville	CH
SAINT EXUPERY imp	public	70		Les Hierles	BS
SALETTE rue député Lucien	public	205		La Ville	CH
SALINS pont des	public	44	Passage du Canal de Sète au Rhône	La Ville	CH
SAND rue George	public	350		Le bouas de saint Martin	BV
SAUGE rue de la	public	295		La Coste	CP
SAUNIERS rue des	public	350		le Barnier	AP

FRONTIGNAN

LISTE DES VOIES PUBLIQUES

Noms de rues	Domaine	longueur en m	Lotissement	Lieu-dit	Section
SCHWEITZER av Albert	public	360		Jeu de Mail	CK
SEMAPHORE rue du	public	228	Lot Communal	Les Pielles	CI
SERPOLET imp du	privé vers fond de l'imp	66		les Crozes	CM
SERRES rue Olivier de	public	300		les Vignaux	CS
SERVANT imp du	public	30	lot Zammit	les Vignaux	CS
SHUMANN imp Maurice	Public	181	l'Europe	Les Vignaux	AD/CS
SOMME rue de la	public	50		la Peyrade	CY
SOPHORAS impasse des	public	140		Cinq Carrières	CR
SOUFRE rue du	public	600		la Ville	CH
SOUVENIR FRANCAIS rue du	public	340	les Vignaux	Terres Blanches	AD
STADE av du	public	400		la Peyrade	CY
STADE rue du	public	120		les Caramus	DR
SULLY rue	public	390	les Amandiers	Jeu de Mail	CK
TENNIS rue des	public	600		Route de Balauc	AB/CX
TERRES BLANCHES rue des	public	290		Terres Blanches	CP
THERMES av des	public CD 129	281		Cinq Carrières	CR
THYM rue du	public	135		les Crozes	CM
TOURAIN imp de	public	60	lot le Chambord	les Crozes	CM
TRAMONTANE imp de la	public	45		Saint Martin	BW
TROENES rue des	public	190		La Coste	CP
URSULINES imp des	public	25		la Ville	CH
VACANCES avenue des	public	485		L'entrée	BM
VALERY avenue Paul	public	611	Passage déviation du canal	La Plage Entrée	BM

LISTE DES VOIES PUBLIQUES

Noms de rues	Domaine	longueur en m	Lotissement	Lieu-dit	Section
VAUBAN avenue	public	1276	Domaine Public	les Mouettes	BL/ BK
VENUS impasse de	public	105		Gaffnel	CX
VERCORS rue du	public	170		Terres Blanches	CP
VERDI rue		166	Le Jardin de la Fontaine	Saint Martin	BW
VERDUN rue de	public	105		La Peyrade	CY
VERNET rue	public	33		La Ville	CH
VICTOIRE avenue de la	public	230		La Peyrade	CY
VICTOR ANTHIERIEU impasse	public	130		Centre ville	CH
VICTOR ANTHIERIEU rue	public	80		Centre ville	CH
VIEILLE POSTE place de la	public	75		La Ville	CH
VIGNERONS avenue des	public RN 2112	404		Les Vignaux	CR
VINCENOT rue Henri	public	159		Les Jardins de la Ville	CH
VINCI rue Léonard de	public	403	Quartier Mobil	Rancelle	CD
VIOLETTES rue des	public	240	Mas Lapierre	Matemale ou Mas Lapierre	CV
VIVALDI rue Antonio	public	164	La Passerelle	Saint Martin	BX
VIVIERS avenue des	public	300		Le Vivier	CN
VOLTAIRE quai	public	290		La Ville	CH
VOLTAIRE PROLONGE quai	public	500		Saint martin	BW
YSER rue de l'	public	40		La Peyrade	CY
	total	80036	hors DPCG et DPF		
Voie communale n°16		2500			
Voie communale n°4		1300			

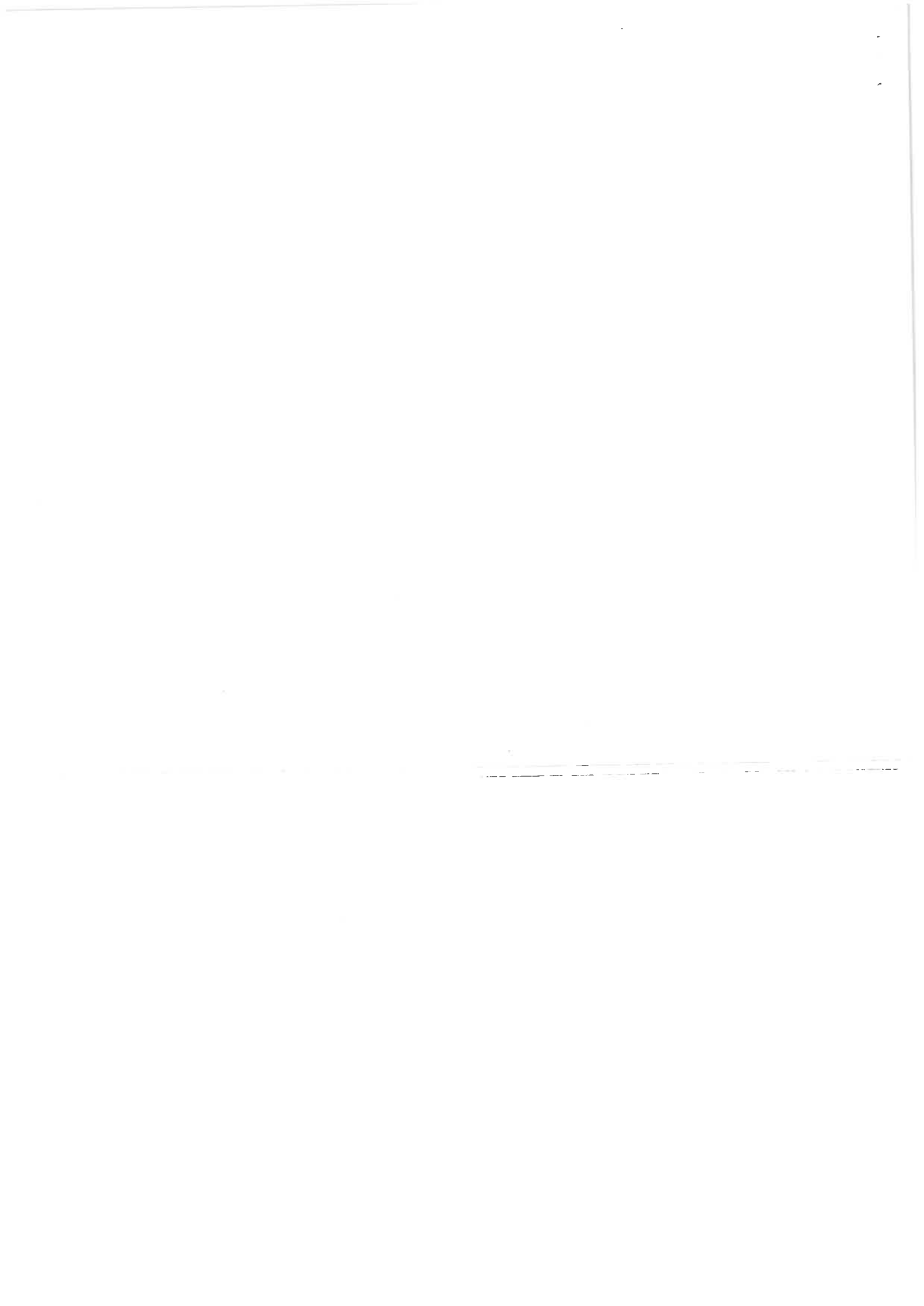
FRONTIGNAN

LISTE DES VOIES PUBLIQUES






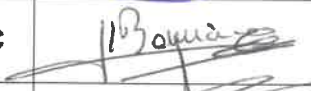














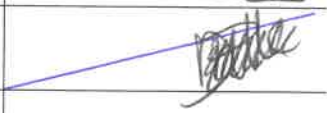







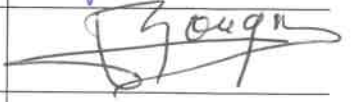
Noms de rues	Domaine	longueur en m	Lotissement	Lieu-dit	Section
Voie communale n°10 de la Gaze Haute		800			
Voie communale n°9 de Mattemales et des Avasniers		500			
Voie communale n°2de Frontignan à Gigean		2700			
Voie communale n°7 de la Carrièresse et Rabassou		3300			
Voie communale de la croix de Malautie		700			
Voie communale n°6 de la Peyrière à la Carrièresse		1700			
	total	13500			
	Total des voies communales dans le domaine public communal	93536			
VOIES EN PARTIE PRIVEE EN PARTIE PUBLIQUE					
VOIES INTEGRÉES PAR LE TRANSFERT D'OFFICE N°2					

ANNEXE DOSSIER N°10

IDENTITE DU PROPRIETAIRE	ADRESSE DU PROJET	MONTANT TOTAL DES TRAVAUX (€ HT)	AIDE VILLE DE FRONTIGNAN	AIDE REGION OCCITANIE	TOTAL AIDE CONJOINTE Commune+Région
CAMPAGNOL Farida	13, rue du 8 mai 1945 (Frontignan)	30 738 €	5 000 €	7 500 €	12 500 €
MONNIER Catherine	1, rue Député Lucien Salette (Frontignan)	9 389 €	3 286 €	1 725 €	5 011 €
BAUDET Simone	13, bd Victor Hugo (Frontignan)	38 097 €	5 000 €	7 500 €	12 500 €
STEINER Jean-Claude	13, rue de l'Industrie (Frontignan)	4 249 €	1 487 €	0 €	1 487 €
GUERRAZ Danièle	5, rue Enconque (Frontignan)	6 710 €	2 349 €	670 €	3 019 €
SCI Lucie LEBOND Myriam	14, avenue Célestin Arnaud (La Peyrade)	13 700 €	4 795 €	0 €	4 795 €
	Rue Pierre Brossolette (La Peyrade)	7 200 €	2 520 €	0 €	2 520 €
TOTAUX		110 083 €	24 437 €	17 395 €	41 832 €



**FEUILLE D'APPROBATION DU PROCES VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE FRONTIGNAN
DU JEUDI 10 DECEMBRE 2020 A 18H30 - SALLE DE L'AIRE**

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
Michel ARROUY		Chantal CARRION	
Claudie MINGUEZ		Patrick BOURMOND	
Youcef EL AMRI		Isabel VILAVERDE FIUZA	
Valérie MAILLARD		Jean-Louis BONNERIC	
Olivier LAURENT		Nancy SUBITANI	
Caroline SUNE		David JARDON	
Georges MOUREAUX		Yannie COQUERY	
Caroline SALA		Jean-Louis PATRY	
Eric BRINGUIER		Béatrice BUJ	
Renée DURANTON- PORTELLI		Georges FORNER	
Jean-Louis MOLTO		Gérard PRATO	
Kelvine GOUVERNAYRE		Dominique PATTE	
Loïc LINARES		Claude COMBES	
Nathalie GLAUDE		Guilaine TOUZELLIER	
Max SAVY		Gilles ARDINAT	
Frédéric ALOY		Marie-France BRITTO	
Sophie CWICK		Olivier RONGIER	
Fabien NEBOT	